

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-va.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MARDI 27 AVRIL 2023
SALLE MONT-BLANC -BATIMENT CHRISTINET – 1261 LE VAUD**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h05, salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Le Vaud pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

Après ajout du point 11 préavis N°05/2023 relatif au préavis N°04/2022 « Pose et location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier » pour un montant de CHF 52'133,25, l'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Appel.
2. Assermentations
3. Election d'un nouveau membre du Comité de Direction.
4. Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2022.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de Direction.
7. **Préavis N°01/2023** - Comptes 2022.
8. **Préavis N°02/2023** - Rapport de gestion 2023.
9. **Préavis N°03/2023** – Demande de dépense extrabudgétaire relative au subventionnement pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité (TSP).
10. **Préavis N°04/2023** – Achat de 2 écrans interactifs pour les nouvelles salles de classe de Coinsins.
11. **Préavis N°05/2023** - relatif au préavis N°04/2022 « Pose et location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier » pour un montant de CHF 52'133,25.
12. Election d'un/e membre délégué des autorités au Conseil d'établissement de l'Esplanade.
13. Election d'un/e membre suppléant à la commission des constructions scolaires.
14. Nomination du bureau du Conseil Intercommunal :
 - Election du/de la Président.e.
 - Election du/de la Vice-président.e.
 - Election de deux scrutateurs.trices.
 - Election de deux scrutateurs.trices suppléants.es.
15. Nomination des membres à la commission de gestion et finances.
16. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel :** 23 présents, 7 personnes étaient excusées mais deux personnes ont été remplacées par des suppléants. Le total des voix se monte à 30. Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 **Assermentations :**

Le Président procède aux assermentations suivantes :

- Madame Muriel Rosselet pour la Commune de Burtigny.
- Madame Sylvie Müller pour la Commune de Duillier (suppléante).

Après avoir solennisé la promesse légale, les personnes mentionnées ci-dessus entrent en fonction immédiatement. Le Président leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

Point 3 **Election d'un nouveau membre du Comité de Direction**

Suite à la démission de Madame Chantal Landeiro, La Commune de Le Vaud propose au Conseil Intercommunal la candidature de Monsieur Nicolas Beck pour la remplacer au sein du Comité de Direction de l'AISE.

Monsieur Nicolas Beck confirme se porter candidat pour ce poste et aucun autre membre ne se propose.

Le Président procède à l'assermentation de Monsieur Nicolas Beck qui, après avoir solennisé la promesse légale, entre en fonction immédiatement en tant que membre du Comité de Direction de l'AISE. Le Président lui souhaite la bienvenue dans l'Association.

Point 4 Pièce 043 **Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2022**

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à une large majorité moins trois abstentions.

Point 5 **Communications du bureau**

Reçu le 24 avril 2023 de la part de la Municipalité de Bassins, Madame Pittet, un courriel concernant une interpellation au Comité de Direction dont il donne lecture :

« La Commune de Bassins, par l'intermédiaire de ses représentants dont je me porte fort ce jour en l'absence de mon collègue, Monsieur Mazzariol, souhaite déposer devant votre autorité l'interpellation libellée comme il suit:

Plusieurs communes ont été étonnées de recevoir des acomptes complémentaires en 2022. Certaines pouvaient penser que cela pourrait être couvert par des réserves. De plus, certaines communes comme Bassins n'ont pas de réserves financières pour pourvoir à de tels montants s'ils ne sont pas prévus au moment du budget. Cet étonnement vient partiellement

d'un manque de compréhension de l'impact financier occasionné par les préavis extrabudgétaires. Afin de pallier cette difficulté et pour plus de clarté à l'avenir, nous interpellons le CODIR afin de demander que les futurs préavis ayant un impact financier pour les communes, présentent systématiquement un tableau des montants (même approximatifs) que chaque commune doit prévoir au-delà du budget approuvé pour l'exercice concerné. Le CODIR pourra ainsi expliquer si de tels préavis extrabudgétaires devraient être couverts par des réserves éventuelles ou si les communes doivent prévoir un financement supplémentaire »

Reçu le 27 avril 2023 un courriel de Monsieur Peytregnet qui s'excuse pour la séance de ce soir et annonce son désir de se porter candidat à la commission de gestion et des finances pour l'année 2023-2024.

La secrétaire annonce que le 11 mai 2023 à 19h30 à Duillier, aura lieu la séance des parents d'élèves organisée par le quart « parents » du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.

Point 6

Communications du Comité de Direction

Madame Vanat-Gachet, Présidente du Comité de Direction

Madame Stiefel et Monsieur Richard sont excusés.

Le CI a validé plusieurs préavis conséquents financièrement en avril 2022 (mobilier, TBI) ainsi que la construction puis la location de trois classes provisoires sur le site scolaire de Duillier. Ces coûts ont été partiellement absorbés par le solde des réserves que l'AISE avait encore à disposition. Le CoDir rappelle qu'une réserve de CHF 900'000.00 figurait au bilan des comptes en 2014. Les membres du CI avaient clairement demandé au CoDir de disposer et de dépenser cet argent dormant, pour financer tous les crédits extrabudgétaires ce qui a été fait.

Fin 2022 afin de pouvoir procéder au paiement des factures courantes, le boursier s'est vu dans l'obligation de demander des acomptes complémentaires auprès des commune membres de l'AISE. Consciente que cette situation n'est pas usuelle et n'est pas confortable pour les Communes, le CoDir d'entente avec la Commission de gestion et des finances se penche actuellement sur la meilleure solution pour le financement des futurs crédits extra budgétaires de l'AISE.

C'est à ce sujet que le CoDir à reçu une interpellation de la part de la Municipalité de Bassins.

Deux solutions sont analysées :

- Soit des acomptes supplémentaires sont demandés aux Communes à chaque validation de crédit extra-budgétaire ; ils sont chiffrés et annexés à chaque préavis.
- Soit une réserve est à nouveau prévue dans certains postes et validée dans le préavis du budget (dès 2024).

Pour l'année en cours, le CoDir propose d'inclure une clé de répartition d'acomptes complémentaires par Commune, chiffrée et annexée au préavis.

Les trois classes du site scolaire de Coinsins seront disponibles pour la rentrée scolaire 2023-2024. Les pôles 5P-8P des villages du bas seront dès lors respectés car la Direction a décidé de procéder à une rocade des pôles Vich-Coinsins. Tous les élèves de 5P-6P seront scolarisés à Vich alors que les élèves de 7P-8P se rendront à Coinsins.

Aucun avancement pour les constructions scolaires sur Begnins et Duillier qui ont rencontré des oppositions de citoyens ce qui annonce un retard dans la mise à disposition des locaux mais les autorités concernées mettent tout en œuvre pour trouver une issue favorable dans les meilleurs délais.

Point 7 Préavis N°01/2023 – Comptes 2022

Pièce 044 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°01/2023
Le CoDir de l'AISE demande aux membres du CI d'accepter les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés. D'en donner décharge au CoDir et au boursier de l'Association.

Pièce 049 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°01/2023 par Monsieur Luc Mouthon
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°01/2023 tel que présenté. D'en donner décharge au CoDir et au boursier de l'Association.

Discussions et remarques :

Le Président propose aux conseillers d'accepter de donner la parole à Monsieur Joseph Delort, Boursier. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Schenker demande si le compte N°500.3040.00 « Cotisation caisse de compensation cantine » deviendra une ligne régulière du budget à l'avenir ?

Madame Vanat-Gachet confirme que oui car il s'agit d'une employée du restaurant scolaire de Begnins secondaire et des devoirs surveillés dont le salaire total est à présent soumis à cotisation.

Monsieur Schenker concernant le compte N°500.3188.00 « Frais de transports » : il semble y avoir une différence en défaveur de l'AISE de CHF 11'379.85 entre les annexes et les comptes pouvez-vous l'expliquer ?

Monsieur Delort, boursier donne des explications confirmant qu'il n'y pas de différence (voir tableau ci-dessous).

Frais de transport	500.3188.00	978'540.70
Entretien de véhicules	500.3155.00	65.00
Assurances véhicules	500.3188.01	3'087.40
Essence	500.3188.01	0.00
CODIR transport	500.3901.00	2'863.75
Remboursement frais de transport	500.4360.01	17'396.00

Total charges : 984'556.85

Total recettes : 17'396

Soit le net 967'160.85

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°01/2023,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité moins une abstention.

- D'accepter les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés.
- D'en donner décharge au Comité de Direction.
- D'en donner décharge au boursier de l'Association.

Point 8

Préavis N°02/2023 - Rapport de gestion 2022 (inclus rapport d'activités 2022 du Conseil d'établissement).

Pièce 050 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°02/2023
Le CoDir demande au CI d'accepter le préavis N°02/2023 tel que présenté.

Pièce 051 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°02/2023 par Madame Lucy Niggli
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°02/2023 tel que présenté.

Discussions et remarques :

Monsieur Rochat demande des détails sur la conclusion du préavis de la commissions de gestion et des finances au sujet des CEF (dernier paragraphe).

Madame Vanat-Gachet explique que le service de la CEF est de plus en plus sollicité par les familles et les élèves de l'Esplanade. Ce service est payé par l'AISE qui souhaite faire connaître ce service aux personnes concernées.

Monsieur Nicolet explique que pour le PPLS et le service psychopédagogique, l'AISE participe au paiement du loyer des locaux mais n'a aucun retour sur les activités qui s'y déroulent. La conseillère école-famille (CEF) reçoit son salaire qui est versé par l'AISE à hauteur de 40%.

Monsieur Mouthon explique que la conseillère école-famille a été invitée au CoDir de l'AISE pour se présenter et présenter ses activités. Les Communes sont encouragées à en faire de même afin de mieux connaître ce service.

Monsieur Schenker propose une correction orthographique en page 8 du rapport de gestion, dernière phrase de la conclusion : maintenance de notre programme transports.

Monsieur Gabriel remercie le Comité de Direction pour son travail.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°02/2023,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité moins une abstention

- De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2022.
- D'accepter le rapport d'activités 2022 du Conseil d'établissement de l'Esplanade.

Point 9

Préavis N°03/2023 - Demande de dépense extrabudgétaire relative au subventionnement pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité (TSP).

Pièce 052 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°03/2023
Le CoDir demande au CI d'accepter le préavis N°03/2023 tel que présenté.

Pièce 056 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°03/2023 par Madame Lucy Niggli
La Commission de gestion finance propose au conseil intercommunal d'accepter le préavis N°03/2023 amendé de la manière suivante : « limiter la durée du mandat à deux ans allant d'août 2023 à juin 2025 et que la reconduction du projet fasse l'objet d'un nouveau préavis pour le Conseil d'avril 2025 qui comprendra le résultat d'une enquête de satisfaction auprès des Municipalités ».

Pièce 057 Lecture du rapport de la Commission ad'hoc sur le préavis N°03/2023 par Monsieur Samuel Bürer
qui recommande aux membres du CI de limiter la durée du mandat à 2 ans allant d'août 2023 à juin 2025 et que la reconduction du projet fasse l'objet d'un nouveau préavis pour le Conseil d'Avril 2025 qui comprendra le résultat d'une enquête de satisfaction auprès des Municipalités (amendement).

Discussions et remarques :

Discussion sur l'amendement

Amendement de la commission de gestion et des finances

« La Commission de gestion finance propose au conseil intercommunal de limiter la durée du mandat à deux ans allant d'août 2023 à juin 2025 et que la reconduction du projet fasse l'objet d'un nouveau préavis pour le Conseil d'avril 2025 qui comprendra le résultat d'une enquête de satisfaction auprès des Municipalités. »

Madame Etoupe estime que cet amendement est une bonne proposition qui permettra au Conseil Intercommunal de prendre une décision.

Discussion sur le préavis

Monsieur Gabriel rappelle que le délai de congé pour le TSP étant de 6 mois il faudrait mettre un terme au contrat au 31 décembre 2025.

Monsieur Kümmer annonce que la Commune de Longirod ne soutiendra pas ce préavis qui semble sortir des responsabilités de l'AISE.

Le Président passe au vote de l'amendement :

Cet amendement est accepté par 25 voix (2 voix non et 3 voix abstentions).

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le préavis du CoDir N°03/2023 ; **tel qu'amendé ci-dessous.**
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission ad 'hoc chargée de son étude.
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins un non (1 voix) et une abstention (1 voix) d'approuver le préavis N°03/2023 tel qu'amendé

- D'autoriser le Comité de Direction à signer une convention de subventionnement entre l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) et la Fondation de la Côte pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité d'un montant de CHF 37'568.75 pour l'année 2023 (financé par un acompte complémentaire des communes) puis d'un montant de CHF 90'165.00 par année dès 2024.

- De limiter la durée du mandat à deux ans allant d'août 2023 à juin 2025 et que la reconduction du projet fasse l'objet d'un nouveau préavis pour le Conseil d'avril 2025 qui comprendra le résultat d'une enquête de satisfaction auprès des Municipalités.

Point 10

Préavis N°04/2023 - Achat de 2 écrans interactifs pour les nouvelles salles de classe de Coinsins.

- Pièce 058 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°04/2023
Le CoDir demande au CI d'accepter le préavis N°04/2023 tel que présenté.
- Pièce 059 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°04/2023 par Monsieur Luc Mouthon
qui recommande aux membres du CI d'adopter le préavis N°04/2023 tel que présenté.

Discussions et remarques :

Monsieur Mermoud annonce que la Municipalité de Coinsins se réjouit de voir les écrans interactifs (TBI) installés dans la nouvelle école.

Madame Salamin demande comment seront meublées les nouvelles salles de classe de Coinsins ?

Madame Vanat-Gachet confirme que le mobilier sera déménagé de Duillier à Coinsins et qu'il n'y a pas besoin d'acheter de nouveau mobilier.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le préavis du CoDir N°04/2023 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances.
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité.

- D'adopter le préavis N°04/2023 concernant la demande d'achat de 2 tableaux interactifs pour un montant maximum de CHF 11'820.00 TTC.
- De financer cet achat et les adaptations électriques par le biais du compte achat de mobilier primaire N°510.3112.00 financé par le compte courant.

Point 11

Préavis N°05/2023 - relatif au préavis N°04/2022 « Pose et location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier » pour un montant de CHF 52'133,25.

- Pièce 060 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°05/2023
Le CoDir demande au CI d'accepter le préavis N°05/2023 tel que présenté.

Pièce 061 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°05/2023 par Monsieur Luc Mouthon
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°05/2023 tel que présenté.

Discussions et remarques :

Monsieur Mermoud s'étonne que l'architecte en charge des constructions à Duillier n'ait pas remarqué qu'il manquait le terrassement pour cette nouvelle construction.

Madame Pittet demande si ce montant sera porté sur l'exercice 2022 ou 2023 ?

Madame Vanat-Gachet répond que ce montant a déjà été pris en compte dans les comptes 2022.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le préavis du CoDir N°05/2023,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité moins deux abstentions (3 voix).

- D'adopter le préavis complémentaire N°05/2023, relatif au préavis N°04/2022 « Pose et location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier » pour un montant de CHF 52'133,25 TTC.
- D'en donner décharge au Comité de Direction.
- D'en donner décharge au boursier de l'Association.

Point 12

Election d'un/e membre délégué des autorités au Conseil d'établissement de l'Esplanade.

Pour donner suite à la démission de Monsieur Yvan Schlup, un nouveau membre délégué des autorités au Conseil d'établissement de l'Esplanade est élu ce soir.

Monsieur Samuel Bürer se propose et il n'y pas d'autre candidature, Monsieur Samuel Bürer est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 13

Election d'un/e membre suppléant à la commission des constructions scolaires.

Afin de remplacer Monsieur Yvan Schlup démissionnaire, Madame Rubin Coralie se propose et il n'y pas d'autre candidature.

Madame Coralie Rubin est élue à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 14

Nomination du bureau du Conseil Intercommunal.

Selon les statuts, à la fin de chaque année (du 1er juillet au 30 juin) le Conseil Intercommunal nomme les membres du bureau pour l'année suivante :

Election du/de la Président.e :

Monsieur Antoine Nicolas accepte de continuer son mandat de Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election du/de la Vice- Président.e :

Monsieur Stéphane Gabriel se propose au poste de Vice-Président il n'y a pas d'autre candidature. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election de deux scrutateurs.trices :

Madame Claudia Rovelli-Wasser et Monsieur Olivier Mermoud acceptent de poursuivre leur mandat. Ils sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election de deux scrutateurs.trices suppléants.es :

Madame Muriel Rosselet se propose et Monsieur David Mignot accepte de poursuivre son mandat. Ils sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 15

Nomination des membres à la commission de gestion et finances.

Les statuts de l'AISE stipulent que la Commission de gestion et des finances doit être réélue chaque année.

Se présentent :

- Madame Lucy Niggli
- Monsieur Pierre-Alain Kummer
- Monsieur Marc Mazzariol
- Monsieur Luc Mouthon
- Monsieur Michel Peytregnet

Suppléant.e.s :

- Madame Cécile Martini
- Monsieur Olivier Maillard

Ces 5 membres et 2 suppléants sont élus à la majorité (4 voix non et 1 voix abstention).

Point 16

Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

La séance est levée à 21h15.

Le Président :

Antoine Nicolas



La Secrétaire :

Vanessa Wicht